

TECKER

INTERNATIONAL



CONTRÔLE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE DES CONSTRUCTIONS



TECKER INTERNATIONAL 18 BP 796 Abidjan 18 Cote d'Ivoire



+225 0707716353

+961 70320264



Web : www.teckerinter.net Email : akram.maki@teckerinter.net



LE MOT DU DIRECTEUR

Vous êtes Manager, Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Entrepreneur, Assureur ou Acteur de la Construction,

Vous avez été témoins de bâtiments qui s'écroulent et de familles endeuillées, de ponts emportés par les eaux isolant des régions entières, des chaussées qui se dégradent quelques mois après la mise en trafic, des mises en œuvre approximatives de techniques de construction nécessitant une vérification sérieuse réclamée par les Assureurs comme les techniques de précontrainte ou tout simplement d'ouvriers gravement blessés sur des chantiers.....

VOUS VOULEZ QUE VOTRE OUVRAGE SOIT SÛR ET CONFORME :

- Vous voulez vous assurer de la stabilité et de la durabilité de votre construction et réduire les risques de désordre susceptibles d'être rencontrés dans sa réalisation
- Vous voulez que votre Ouvrage soit érigé dans le respect des Règles de Construction et respecter les clauses de votre Permis de Construire

TECKER INTERNATIONAL PEUT VOUS AIDER :

- 1. Par un Contrôle Technique Règlementaire Obligatoire,**
Agréé par le Réassureur **SCOR** pour les missions d'Assurance Décennale et par le Guichet Unique du Permis de Construire (**GUPC**), **TECKER INTERNATIONAL** - Bureau de Contrôle Technique Règlementaire Ivoirien - vérifie le respect des règles de l'art en matière de construction et veille à sa mise en œuvre. Il permet ainsi de garantir la conformité réglementaire ainsi que la sécurité des projets de construction.
- 2. Par une Formation des Acteurs de la Construction,**
TECKER INTERNATIONAL délivre des formations de base et sur mesure permettant de renforcer la productivité de l'entreprise et conserver sa compétitivité. Les entreprises du BTP évoluent dans un environnement social, réglementaire et technique mouvant, la Formation régulière de leurs employés est indispensable.

LA LOI IVOIRIENNE IMPOSE LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Après plusieurs effondrements de bâtiments dont certains ayant entraîné des morts, le Ministère de la Construction en Côte d'Ivoire a décrété que « **toute construction nouvelle, ou toute modification d'une construction ancienne, doit être soumise au contrôle en phase travaux d'un Ingénieur-Conseil ou d'un Bureau de Contrôle** » (Décret n° 2019-594 du 03 Juillet 2019 portant Réglementation du Permis de Construire - article 52).

UN COUT DERISOIRE – UN BENEFICE PERENNE

Le coût d'une Mission de Contrôle Technique (entre 0,5 et 2,5 % du prix de la construction de l'ouvrage) est moins élevé qu'une demande de ristourne classique avant attribution d'un marché privé de construction (pouvant atteindre 10% du prix de la construction de l'ouvrage). Son impact financier est donc négligeable et le bénéfice que l'on retire de la certitude d'avoir une construction pérenne est énorme.



Akram MAKI
Directeur Général de
TECKER INTERNATIONAL

La mission du Contrôle Technique

La mission du Contrôleur Technique est de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages.

Il intervient à la demande du Maître de l'Ouvrage et donne son avis à ce dernier sur les problèmes d'ordre technique, dans le cadre du contrat qui le lie à celui-ci. Cet avis porte notamment sur les problèmes qui concernent la **solidité de l'ouvrage** et la **sécurité des personnes**.

C'est une activité réglementée, réalisée par des sociétés agréés, incompatible avec l'exercice de toute activité de conception d'un ouvrage afin de garantir au maître d'ouvrage un contrôle indépendant.

TECKER International bénéficie d'un Agrément du Cabinet d'Assurance et Réassurance SCOR pour les missions d'Assurance Décennale.

Execution de la mission de Contrôle Technique

La mission débute dès la conception, se poursuit pendant la construction et finit à la réception de l'ouvrage. Le Contrôleur Technique analyse les risques et donne son avis au maître d'ouvrage sur la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et les éléments à contrôler conformément au contrat.

Début de la mission – Phase de conception et rapport initial

Le Bureau de Contrôle vérifie la qualité des documents de conception. Il établit un rapport initial avant la signature des marchés de travaux.

Phase examen des documents d'exécution

Avant le début des travaux ou avant ceux qui entrent dans le domaine de sa mission, le Bureau de Contrôle procède à un examen complet du projet et émet ses remarques sur l'ensemble des dispositions techniques du projet. L'examen se fait au regard des seules normes techniques.

Ce contrôle est complété par le contrôle de l'exécution des travaux en vue de veiller au respect des plans visés et procédés de mise en œuvre.

(Décret Ivoirien n° 2019-594 du 03 Juillet 2019 portant Réglementation du Permis de Construire)

Phase d'exécution

Pendant la période d'exécution des travaux, le Bureau de Contrôle :

- Procède à l'examen des documents pour les ouvrages et équipement soumis au contrôle
- Procède à l'examen visuel à l'occasion de visites ponctuelles de chantier des ouvrages et équipement soumis au contrôle
- Participe à des réunions de mises au point techniques.

Phase d'achèvement

Le Bureau de Contrôle procède par examen visuel des parties visibles ou accessibles. Le contrôle final permet éventuellement au maître de l'ouvrage de faire des réserves. Il établit le rapport final de contrôle technique ainsi que les fiches destinées aux Assureurs.



CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

En Côte d'Ivoire, le **Décret n° 2016-49 du 10 Février 2016** portant *réglementation du permis de construire* impose un Bureau de Contrôle « Normalisation des Risques » pendant les Etudes et des Contrôles Obligatoires pendant l'Exécution, pour les projets suivants :

- **Projets de Classe 4** - Bâtiments avec facteur de risque élevé : Etablissements Recevant du public ERP, établissements et installations classés, programmes immobiliers, bâtiments ne dépassant pas deux niveaux de sous-sol et tout autre bâtiment de niveau supérieur à R+3 et inférieur à R+10.
- **Projets de Classe 5** - Bâtiments avec facteur de risque très élevé : bâtiments de plus de deux niveaux de sous-sol et tout autre bâtiment IGH (Immeuble de Grande Hauteur) de niveau supérieur ou égal à R+10.

Pour cela, **TECKER INTERNATIONAL** vous accompagne du début de votre esquisse architecturale, pendant les phases Conception et Exécution des travaux, jusqu'à la Réception des ouvrages réalisés. En vous proposant son Expertise en Contrôle Technique, **TECKER INTERNATIONAL** contribue ainsi à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la Conception et de la Réalisation des Ouvrages.

TECKER INTERNATIONAL propose toute une gamme de prestations visant la prévention des risques techniques relatifs à la sécurité et à la solidité du bâtiment ainsi que de nombreuses missions associées.

Nos ingénieurs interviennent sur toutes les phases d'une opération : **de la conception sur plan à la réception de l'ouvrage.**

TECKER INTERNATIONAL

**LE CONTROLE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA QUALITE DE LA CONSTRUCTION,
ÉVITER LES NON-CONFORMITES RECURRENTES DANS LA CONSTRUCTION NEUVE**

NOTRE OFFRE : 2 types de missions : les missions dites «de base » et les missions complémentaires

Contrôles obligatoires « Missions de base » :

- **Mission L** relative à la **solidité** (résistance et durabilité) des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables.
- **Mission S** relative à la **sécurité** des personnes dans les constructions :
 - SH : bâtiments d'habitation
 - STI : secteur tertiaire ou bâtiments industriels
 - SEI : Immeubles de Grande Hauteur (IGH) ou Etablissement Recevant du Public (ERP)

« Missions complémentaires » :

- **Mission PS** : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes
- **Mission P1** : relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
- **Mission F** : relative au fonctionnement des installations
- **Mission Th** : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- **Mission LE** : relative à la solidité des existants
- **Mission Av** : relative à la stabilité des ouvrages avoisinants
- **Mission GTB** : relative à la gestion technique des bâtiments
- **Mission ENV** : relative à l'environnement
- **Mission HYS** : relative à l'hygiène et à la santé dans les constructions

REFERENTIEL REGLEMENTAIRE :

Règlement Ivoirien :

- **Décret n° 2016-49 du 10 Février 2016** portant réglementation du permis de construire

Règlement Français:

- **NFP 03-100** « Critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction » de septembre 1995 ;
- **Décret n°99-443 du 28 mai 1999** relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique.



CONTROLE TECHNIQUE ROUTES ET OUVRAGES D'ART

La **COTE D'IVOIRE** s'est engagée dans la voie de l'Emergence. Or, l'insuffisance et la qualité approximative des infrastructures peuvent être des obstacles majeurs à la compétitivité de son économie, du fait qu'elles contribuent à accroître les coûts des facteurs de production et à détériorer l'environnement des affaires.

Partenaire de l'Emergence, TECKER INTERNATIONAL accompagne les Maîtres d'Ouvrages Publics, Maîtres d'œuvre, Concessionnaires, Constructeurs et Investisseurs en Cote d'Ivoire, tout au long de leurs projets d'infrastructures.

L'activité **Routes, Infrastructures et Ouvrages d'Art** de **TECKER INTERNATIONAL** est dirigée par des Ingénieurs de Travaux Publics maîtrisant les risques techniques, avec une riche expérience de projets d'infrastructures de transport, eau et environnement, d'aménagement du territoire et de développement urbain.

Grace aux compétences internes qualifiées et à la polyvalence de ses équipes, **TECKER INTERNATIONAL** propose à ses clients, dans le cadre d'une relation de confiance et de respect, une offre globale de **Maîtrise de la Qualité, de la Sûreté et de la Durabilité des Infrastructures**, durant l'intégralité de leur cycle de vie

Les inspections des ouvrages d'art mettent souvent en évidence un vieillissement prématuré de certains éléments des structures et des équipements, parfois même avant leur mise en service...

Au Kenya, juste avant son inauguration, un pont construit par une entreprise chinoise s'écroule.



Si les problèmes liés à un mauvais fonctionnement mécanique des structures sont rares, dans la plupart des cas, les défauts sont initiés par une mauvaise conception, un choix de constituants mal adaptés aux conditions d'environnement, des erreurs dans la mise en œuvre, ou encore un manque d'entretien.

Avec **TECKER INTERNATIONAL**, une meilleure approche des problèmes à l'amont permettrait d'améliorer de nombreux points de détails. Ainsi on pourrait éviter des erreurs qui s'avèrent coûteuses durant la vie des ouvrages, moyennant des surcoûts mineurs au stade de la construction.

L'offre de **TECKER INTERNATIONAL** s'articule autour de 3 points :

- **Le Contrôle des Etudes**

Pour analyser le projet d'infrastructure sous l'angle de la maîtrise des risques techniques, financiers et environnementaux, et maîtriser la qualité des études en phase conception et exécution.

- **Le Contrôle des Travaux**

Pour maîtriser la qualité dans la mise en œuvre du projet – consultation, suivi, maîtrise de l'exécution, réception.

- **Les Inspections & Diagnostics**

Pour surveiller l'état des ouvrages d'art et de génie civil, analyser les pathologies et optimiser les stratégies de maintenance.

DOMAINES D'ACTIVITES

Infrastructures (contrôle, audit)	Aménagement urbain	Aménagement rural
○ Routes	○ Assainissement urbain	○ Dignes et points d'eau
○ Voiries urbaines	○ Eclairage public	○ Adductions d'eau potable
○ Ouvrages d'art	○ Gestion des Déchets	○ Assainissement zone rurale



AUDIT TECHNIQUE CONSTRUCTION

Évaluer les atouts et, les faiblesses de vos bâtiments pour planifier vos actions

Vous gérez votre bien immobilier. Mais connaissez-vous son état technique (ses qualités et particularités techniques, son niveau de conformité, ses dysfonctionnements éventuels, les travaux à effectuer ...) ?

Nous sommes là pour vous accompagner.

L'Audit Technique Visuel par les ingénieurs de **TECKER INTERNATIONAL** vous donne l'état réglementaire et technique de votre immeuble à un instant T. Vous savez ainsi quels sont les travaux à réaliser, leur priorité et vous valorisez votre bien !

TECKER INTERNATIONAL vous propose les audits techniques complets nécessaire à vos bâtiments :

- Audit du clos couvert et du second œuvre : façade, toiture, menuiseries, cloisons, faux-plafond, ouvrants, ...
- Audit des installations extérieures : voiries, contrôle d'accès, réseaux VRD...
- Audit des installations techniques: climatisation, plomberie, électricité, ascenseur ...
- Audit réglementation incendie.

AUDITEZ L'EDIFICE POUR EN EVALUER SA VALEUR

Nos équipes d'ingénieurs, de consultants et d'architectes analysent les atouts et les faiblesses des immeubles et des équipements techniques qui les composent pendant toute la vie de l'édifice.

Ces études peuvent alimenter vos réflexions sur un bâtiment occupé ou susceptible de vous intéresser, vous fournir des leviers de négociation importants dans le cadre d'une prise à bail ou d'une acquisition, vous servir à bâtir des budgets et plans pluriannuels de travaux à l'échelle d'un site ou d'un parc immobilier diffus.

ANALYSER ET PLANIFIER VOS DÉPENSES IMMOBILIÈRES

L'audit, un outil essentiel au management de vos dépenses immobilières.

<p style="text-align: center;">AUDIT PATRIMOINE</p> <p>Les propriétaires d'immeubles, qu'ils soient investisseurs ou exploitants, éprouvent le besoin d'un diagnostic précis quand ils envisagent des travaux de rénovation ou de restructuration de leur immeuble.</p> <p>L'audit détaillé leur permet alors de connaître la nature, le coût et la programmation dans le temps des travaux à réaliser.</p>	<p style="text-align: center;">AUDIT POUR ACQUISITION – VENTE</p> <p>L'objectif est de donner dans un contexte de vente/acquisition des informations précises sur l'état de l'immeuble et de ses équipements, sur la qualité des installations techniques et sur la conformité réglementaire.</p> <p>Ces études peuvent alimenter vos réflexions sur un bâtiment occupé ou susceptible de vous intéresser.</p>
<p style="text-align: center;">AUDIT POUR LA REALISATION DE SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER</p> <p>Le Schéma Directeur Immobilier (SDI) est l'indispensable outil pour présenter un état des lieux du patrimoine existant avec les orientations d'évolution stratégiques de l'organisation sous la forme d'un plan pluriannuel.</p> <p>L'audit technique réalisé par TECKER INTERNATIONAL vous permet de réaliser votre SDI avec une vision globale de l'état de vos bâtiments et de leurs installations techniques, du montant des frais à engager pour leur entretien et leurs rénovations pour les 10 prochaines années.</p>	<p style="text-align: center;">AUDIT POUR MAINTENANCE – EXPLOITATION</p> <p>Une augmentation des coûts de fonctionnement ou de maintenance peut amener le propriétaire à s'interroger sur la qualité ou l'adéquation des installations techniques ou du bâti avec son exploitation.</p> <p>Après une analyse de ceux-ci et une visite des installations, TECKER INTERNATIONAL réalisera un rapport d'audit proposant des mesures correctives ou autres pour les installations techniques et des travaux d'amélioration du bâti avec chiffrage et économies potentielles.</p>



AUDITS ET CONSEILS EN SECURITE INCENDIE

En Côte d'Ivoire, les questions de Sécurité Incendie sont une priorité. De nombreux incendies se déclarent chaque jour dans les marchés, les usines, les locaux professionnels et les habitations. Les conséquences sont souvent graves sur les populations et le matériel. Confiez votre problématique sécurité incendie à Tecker International : ses ingénieurs sont parfaitement au fait des réglementations en vigueur, des exigences des assureurs, et du matériel adéquat.

**Etude des
Risques
Incendie**

**Audits et
Conseils**

**Assistance
Technique**

**Règlementation
Incendie**

**Vérification des
Installations
Techniques**

CONTACT

**18 BP 796 Abidjan 18
Cote d'Ivoire
(+225) 07 71 63 53
akram.maki@tecker.co
www.tecker.co**

**N° RCCM : CI-ABJ-2017-B-19489
N° CC : 1730051-G**

La Côte d'Ivoire est dotée de Règlements contre l'Incendie, aussi bien pour les ERP (Etablissements Recevant du Public), IGH (Immeubles de Grande Hauteur) ou les Installations Classées (Usines...).

- Pour les **constructions neuves**, ces **Règles de Sécurité contre l'Incendie** doivent être intégrées et prises en compte au moment de la conception de tout bâtiment; elles sont obligatoires.
- Pour les **bâtiments existants**, les constructions et leurs équipements initiaux vieillissent, les aménagements intérieurs évoluent avec les besoins d'usage, les effectifs et les activités abrités varient, de nouvelles réglementations aussi peuvent devenir applicables.

Vos questions :

- Les immeubles, qu'ils soient neufs ou anciens, sont-ils bien protégés contre les risques incendie ?
- Sont-ils en conformité avec les règles imposées par le Code Incendie en vigueur ?
- Les projets de travaux d'amélioration peuvent-ils remettre en cause la sécurité incendie ?
- Le matériel de lutte contre l'incendie installé est-il en bon ordre de fonctionnement ?
- Mon service incendie est-il performant ?

TECKER INTERNATIONAL, UNE SOLIDE CONNAISSANCE DES REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE AINSI QU'UNE TOTALE INDEPENDANCE

Notre offre en assistance à la sécurité incendie se décline sous 4 formes :

Contrôle Technique Sécurité Incendie

Mission de Contrôle Technique

- Phase APS : Élaboration de la Notice de Sécurité Incendie, sécurisant la consultation des entreprises et nécessaire à la contractualisation de l'assurance Dommages-Ouvrages.
- Phase APD : Examen et Validation des plans et pièces écrites
- Phase Exécution :
 - Examens et avis sur les dispositions constructives figurant dans les dossiers d'exécution
 - Visite périodique du site pendant les travaux
- Phase réception des Travaux :
Remise d'un rapport final de contrôle technique rendant compte de notre mission avant réception des travaux qui peut être remis à l'assureur et éventuellement aux acquéreurs.

Audits & Conseils

- Visite de l'établissement pour audit et diagnostic
- Etablissement d'un rapport comprenant :
 - Une description détaillée de votre établissement,
 - Une description de vos installations de sécurité,
 - Une analyse exhaustive de votre établissement et de vos installations par rapport aux textes réglementaires,
 - Une analyse de l'ensemble de vos documents de sécurité (registre, rapports bureau de contrôle, etc....)
 - Les prescriptions à mettre en œuvre pour lever les non conformités,
 - Les devis correspondant à la remise éventuelle en sécurité de votre établissement.

Vérifications Réglementaires Périodiques

Que votre établissement soit soumis au Code du Travail, à la réglementation des ERP ou des IGH, des vérifications périodiques de vos équipements et installations sont obligatoires.

Leur objectif : valider le **bon fonctionnement** de vos équipements et **prévenir les risques** pour votre activité, vos salariés et vos clients.

Détection Incendie, Extincteurs, Robinets Incendie Armés, colonnes sèches ou humides, Poteaux Incendie, Extinction automatique à eau, Extinction automatique à gaz, Désenfumage, Plans d'évacuation, Plans d'intervention...

Formation

Programmes de formations à la carte et prestations d'assistance technique sur les installations.



Les Ingénieurs et Experts de

TECKER International

**connaissent bien les secteurs de la
Construction des Bâtiments**

Ils maîtrisent leurs pathologies.

**Ils mettent à votre disposition leur
expérience et vous accompagnent.**

CONTACT

Notre équipe est là pour vous répondre



Pour nous contacter :

Courrier électronique : akram.maki@teckerinter.net

Téléphone et WhatsApp : +225 07 07 71 63 53 / +961 70 320 264

Web : www.teckerinter.net



Pour nous écrire : Tecker International 18 BP 796 Abidjan 18 Cote d'Ivoire

Edition Octobre 2020